

DJIBOUTI

Environnement opérationnel

Contexte

Djibouti est un pays relativement stable de la région de l'Afrique de l'Est et de la Corne, qui joue un rôle central dans la recherche d'une solution pacifique à la crise en Somalie. C'est en outre la plaque tournante des forces navales qui combattent la piraterie dans le golfe d'Aden et l'Océan Indien. Djibouti accueille plus de 14 000 réfugiés, pour la plupart originaires de Somalie, et sert également de lieu de transit pour les mouvements migratoires mixtes en direction du Moyen-Orient et des pays situés au-delà.

À la suite des attentats suicides meurtriers qui ont eu lieu en juillet 2010 à Kampala, en Ouganda, et qui ont été revendiqués par un mouvement islamiste venu de Somalie, Djibouti a imposé des restrictions à l'accès des ressortissants somaliens sur son territoire. Tous les hommes âgés de 18 à 50 ans sont actuellement interdits d'entrée dans le pays. Le Gouvernement est conscient du fait que les événements qui se déroulent en Érythrée, en Éthiopie et en Somalie voisines peuvent avoir des ramifications à Djibouti, qui compte une forte population d'ethnie somalie.

Djibouti est également touché par les changements climatiques. Des précipitations irrégulières ont entraîné une sécheresse persistante, provoquant une grave pénurie alimentaire et de forts taux de malnutrition.

Besoins

L'afflux constant de réfugiés, presque tous contraints de vivre dans le camp d'Ali-Addeh, a accentué les besoins dans tous les domaines dans ce lieu déjà surpeuplé. L'accès à l'eau potable demeure un sujet de préoccupation pour le HCR, la pénurie



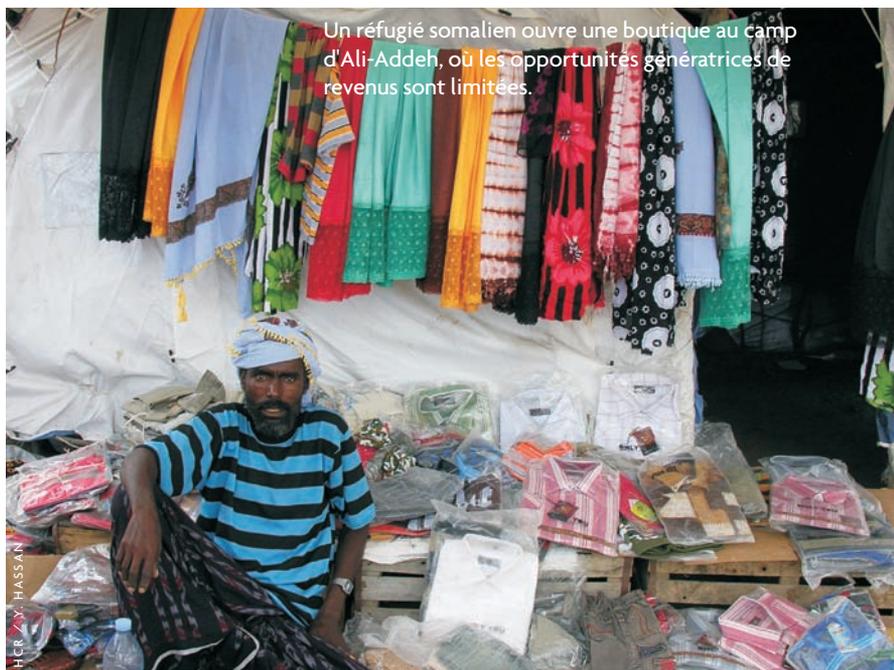
d'eau ayant entraîné des problèmes d'assainissement et de fréquents accès de diarrhée et de vomissements, en particulier chez les enfants. Les infrastructures et les services sanitaires du camp ont besoin d'être améliorés et le matériel médical est insuffisant. Dans le domaine de l'éducation, des enseignants, du matériel pédagogique et des locaux sont nécessaires pour pouvoir dispenser un enseignement secondaire et des formations professionnelles. Enfin, les abris délabrés du camp ont besoin d'être rénovés.

Face à l'interdiction faite à tant d'hommes somaliens de pénétrer sur le territoire djiboutien, il est urgent de promouvoir un environnement de protection plus favorable. Par ailleurs, il demeure essentiel de délivrer des documents d'identité aux demandeurs d'asile et aux réfugiés et de renforcer le processus de détermination du statut de réfugié. Alors que la plupart des Somaliens sont d'emblée considérés comme des réfugiés de bonne foi (*prima facie*), les personnes venues d'Érythrée, d'Éthiopie et

Chiffres prévisionnels pour Djibouti

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Somalie	14 000	13 700	16 700	16 000
	Éthiopie	900	800	1 000	900
	Érythrée	600	350	900	600
	Pays divers	10	0	20	0
Demandeurs d'asile	Éthiopie	500	500	600	600
	Érythrée	500	500	600	600
	Pays divers	10	10	10	10
Total		16 520	15 860	19 830	18 710

Stratégie et activités en 2011



Un réfugié somalien ouvre une boutique au camp d'Ali-Addeh, où les opportunités génératrices de revenus sont limitées.

La mise en place d'un environnement de protection favorable aux réfugiés et aux demandeurs d'asile et l'accès sans entrave au territoire sont les principaux objectifs du HCR à Djibouti, en particulier depuis que de nouvelles mesures de sécurité limitent l'accueil des hommes adultes somaliens et des migrants qui tentent de gagner le Yémen par la mer. Le Haut Commissariat s'emploiera à renforcer le cadre administratif national, afin de garantir et d'améliorer l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile à l'enregistrement et à la délivrance de documents et de leur permettre de bénéficier de leurs droits économiques. Des mesures particulières seront introduites pour recenser, prévenir et réduire les cas d'apatridie. Dans cette optique, le HCR consolidera sa capacité de protection dans le pays.

d'autres pays voisins doivent se soumettre à des procédures de détermination de leur statut. La Commission nationale d'éligibilité n'étant pas opérationnelle, bon nombre de demandes demeurent en attente. Des milliers de demandeurs d'asile risquent donc d'être refoulés, faute d'avoir reçu des papiers d'identité.

Le HCR entend également réhabiliter et protéger l'environnement dans les zones d'accueil, avec le concours des réfugiés et des pouvoirs publics, afin de favoriser des relations harmonieuses avec les communautés hôtes.

Objectifs et cibles prioritaires

Environnement de protection favorable

- Renforcer le cadre de protection afin de respecter les normes et d'améliorer les conditions de vie des réfugiés.
 - ☞ Le droit d'asile est respecté par les services de l'État.
- Doter le Gouvernement et les ONG de capacités plus solides pour mettre en œuvre les programmes.
 - ☞ Les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux sont formés à la gestion programmatique et financière ; les prestations de services sont améliorées ; une planification et des évaluations conjointes sont entreprises.
- Aider le Gouvernement à définir des politiques aptes à réduire les mouvements migratoires mixtes vers le Yémen et au-delà.
 - ☞ Les représentants de l'État et les agents de police sont formés au droit des réfugiés et aux droits de l'homme ; la politique nationale et régionale en matière de migration assure une meilleure protection des personnes relevant de la compétence du HCR.

Procédures de protection équitables

- Améliorer l'accès à l'asile et les normes d'enregistrement et de profilage.
 - ☞ Tous les réfugiés et demandeurs d'asile reçoivent des attestations du Gouvernement ou du HCR et des cartes d'identité ; les demandeurs non somaliens ont accès à des procédures de détermination du statut de réfugié.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Renforcer les interventions de protection contre la violence sexuelle et sexiste.
 - ☞ Des possibilités de réinstallation sont offertes aux individus n'ayant aucune autre solution durable.

Besoins et services essentiels

- Veiller à la prise en charge des besoins élémentaires des réfugiés et à la prestation de services essentiels par le biais de programmes d'assistance multi-sectoriels.
 - ☞ Le réseau de distribution de l'eau du camp d'Ali-Addeh est amélioré et fournit un volume d'eau potable

suffisant pour les réfugiés (20 litres par personne et par jour).

- ☞ Les services médicaux sont améliorés et les taux de morbidité et de mortalité sont réduits.
- ☞ L'état nutritionnel de la population du camp est surveillé afin d'éviter de nouveaux cas de malnutrition.
- ☞ Des abris durables sont construits dans le camp pour améliorer les conditions de vie et la sécurité.

Participation et autogestion communautaires

- Développer la participation communautaire et les programmes d'autogestion.
 - ☞ Des possibilités d'autosuffisance et d'accès à des moyens de subsistance sont créées afin de réduire la pauvreté et d'apaiser les frustrations.

Solutions durables

- Promouvoir la réinstallation afin d'offrir une solution durable à certains individus.
 - ☞ Des possibilités de réinstallation sont offertes aux individus pour lesquels aucune autre option n'est envisageable.

Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	2
□ Effectifs totaux	37
Internationaux	8
Nationaux	29

Les autorités chargées des questions d'asile seront encouragées à redynamiser et à renforcer la Commission nationale d'éligibilité, afin de mettre en place des procédures rapides et équitables pour l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié. Dans le même temps, l'Organisation appuiera les pouvoirs publics en délivrant des cartes d'identité individuelles à tous les réfugiés de plus de 13 ans, en complément des attestations familiales déjà distribuées. Elle continuera également à débattre avec le Gouvernement de mesures destinées à promouvoir l'enregistrement des naissances et l'intégration sur place de certains groupes.

En étroite collaboration avec les réfugiés, les partenaires d'exécution et les autorités locales, le HCR diffusera des informations sur la prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste. Les partenaires et les autorités locales recevront une formation afin de pouvoir traiter efficacement ce problème. Le HCR coopérera également avec ces derniers pour veiller à ce que les victimes de violences sexuelles et sexistes bénéficient d'un soutien et d'une protection. Les dispositifs communautaires de gestion de la sécurité seront renforcés, des mécanismes de suivi seront mis en place et l'accès aux recours en justice sera amélioré.

L'organisation d'activités génératrices de revenus renforcera l'autosuffisance des femmes. Le HCR améliorera la sûreté et la sécurité du camp d'Ali-Addeh en installant des éclairages supplémentaires. En outre, des panneaux solaires chauffants seront montés. Des services spéciaux seront mis en place pour aider les groupes qui ont des besoins particuliers, notamment les personnes âgées ou handicapées, les femmes chefs de famille, enceintes ou

allaitantes, les enfants souffrant de malnutrition et les personnes atteintes d'affections chroniques.

L'Organisation s'efforcera d'élargir l'accès à des solutions durables. Elle encouragera le rapatriement librement consenti dans les pays où les conditions s'y prêtent et tentera d'obtenir la réinstallation de certaines personnes constituant des cas particuliers.

○ Contraintes

La réalisation des objectifs fixés pour 2011 suppose que le pays bénéficie de conditions de sécurité et de sûreté satisfaisantes. La mise en œuvre des programmes dépendra également de la volonté du Gouvernement de poursuivre sa collaboration avec le HCR et de lui garantir un accès sans entrave aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence.

Les emplois étant rares, même pour la population locale, les réfugiés n'ont guère de possibilités de trouver du travail, ce qui les empêche de devenir autosuffisants et de s'intégrer aux communautés locales.

| Organisation et mise en œuvre |

○ Coordination

L'Office national d'assistance aux réfugiés et sinistrés demeure le principal partenaire gouvernemental du HCR pour les affaires de réfugiés. Par ailleurs, le Haut Commissariat coopère étroitement avec tous ses autres partenaires dans des domaines tels que l'alimentation et la nutrition, la santé, l'assainissement, les activités génératrices de revenus et les moyens de subsistance, la planification familiale et les mouvements migrations mixtes.

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Office national d'assistance aux réfugiés et sinistrés
Ministère de l'Environnement

ONG :

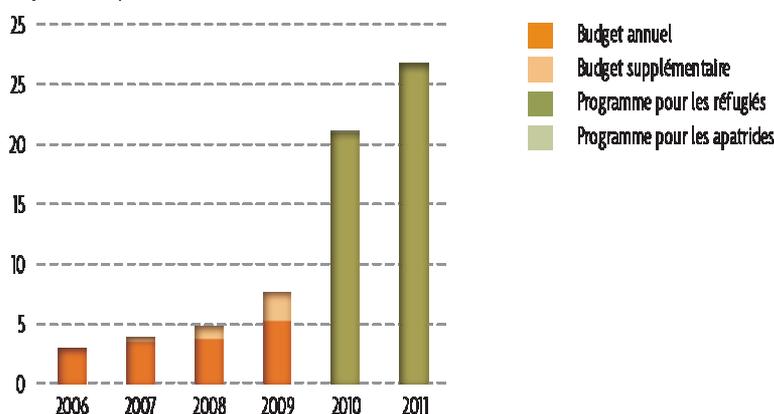
Association of Medical Doctors of Asia
Association pour la protection et l'épanouissement de la famille
CARITAS
Fédération luthérienne mondiale
Union nationale des femmes djiboutiennes
Université de Djibouti

Autres :

OMS
PAM
PNUD
UNICEF

Budget du HCR à Djibouti 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Informations financières

Le budget supplémentaire alloué à la crise en Somalie est passé de 0,4 million de dollars E.-U. en 2007 à près de 2,4 millions en 2009, afin de financer l'assistance et la protection offertes aux nouveaux arrivants somaliens. Le budget annuel consacré à Djibouti a lui aussi légèrement progressé durant cette période, en vue de combler les lacunes constatées dans les programmes d'assistance. En 2010, l'adoption d'un budget fondé sur l'évaluation des besoins

globaux a plus que doublé les fonds alloués à cette opération, ce qui a permis de répondre à certains des besoins de la population du camp et des nouveaux arrivants qui n'avaient jusque-là pu être satisfaits. L'augmentation du budget a permis d'accroître la quantité d'eau potable mise à la disposition des réfugiés, bien que les normes en vigueur ne soient pas encore entièrement respectées. Elle a également permis une amélioration progressive des services d'éducation et de santé.

Budget 2011 pour Djibouti (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Politiques de migrations nationales et régionales	160 132	0	160 132
Non-refoulement	130 132	0	130 132
Protection de l'environnement	410 132	0	410 132
Sous-total	700 397	0	700 397
Procédures de protection équitables			
Enregistrement et établissement de profils	533 193	0	533 193
Détermination de statut juste et efficace	413 193	0	413 193
Sous-total	946 386	0	946 386
Protection contre la violence et l'exploitation			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	407 775	0	407 775
Protection des enfants	207 775	0	207 775
Détention non arbitraire	187 775	0	187 775
Sous-total	803 325	0	803 325
Besoins élémentaires et services essentiels			
Sécurité alimentaire	147 223	0	147 223
Nutrition	1 161 488	0	1 161 488
Eau	4 632 223	0	4 632 223
Abris et autres infrastructures	2 682 194	0	2 682 194
Articles ménagers et d'hygiène de base	3 072 223	0	3 072 223
Soins de santé primaire	4 209 426	0	4 209 426
VIH et sida	603 214	0	603 214
Éducation	2 222 223	0	2 222 223
Services d'assainissement	337 759	0	337 759
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	468 435	0	468 435
Sous-total	19 536 408	0	19 536 408
Autogestion et participation communautaires			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	198 431	0	198 431
Autosuffisance et moyens d'existence	1 053 431	0	1 053 431
Sous-total	1 251 861	0	1 251 861

Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Le camp d'Ali-Addeh demeurera surpeuplé et les réfugiés recevront moins de 13 litres d'eau par personne et par jour.
- Les problèmes de santé et d'assainissement s'aggraveront dans le camp.
- Seulement 20 pour cent des 1 000 abris prévus seront construits dans le camp, ce qui laissera la plupart des réfugiés à la merci des intempéries et de l'insécurité.
- Les activités génératrices de revenus et les projets de formation technique seront limités et ne permettront pas aux bénéficiaires de devenir autosuffisants.
- Les femmes en âge de procréer ne recevront pas de protections périodiques en quantité suffisante.

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Solutions durables			
Réinstallation	292 029	0	292 029
Réduction des cas d'apatridie	257 029	141 150	398 179
Sous-total	549 057	141 150	690 207
Relations extérieures			
Relations avec les donateurs	127 789	0	127 789
Partenariats	123 789	0	123 789
Sous-total	251 577	0	251 577
Logistique et appui aux opérations			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	1 182 633	0	1 182 633
Gestion de programme, coordination et appui	1 435 874	0	1 435 874
Sous-total	2 618 507	0	2 618 507
Total	26 657 519	141 150	26 798 669
Budget 2010 révisé	20 870 069	259 324	21 129 393